

EFG International lance un programme de rachat de ses propres actions

Zurich, le 31 mai 2019

EFG International annonce le lancement d'un programme de rachat d'actions.

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 26 avril 2019, EFG International AG («EFG») prévoit de racheter jusqu'à huit millions de propres actions nominatives. Le rachat d'actions se terminera au plus tard le 30 juin 2020. Les actions nominatives rachetées seront utilisées dans le cadre du plan de participation des collaborateurs. Suite à cette opération, les actionnaires ne subiront plus la dilution provoquée par l'émission d'actions sur le capital conditionnel. Le rachat d'actions sera effectué par EFG Bank AG, Zurich, une filiale à 100% d'EFG.

Le rachat d'actions est exempté du respect des dispositions sur les offres publiques d'acquisition en vertu du chiffre 6.1 de la Circulaire n°1 du 27 juin 2013 (état au 1^{er} janvier 2016) émise par la Commission des OPA. Il porte sur 8 000 000 actions nominatives au maximum, soit sur 2,70 % au maximum du capital-actions et des droits de vote inscrite actuellement au registre du commerce. Le capital-actions s'élève actuellement à CHF 148 099 584.00, divisé en 296 199 168 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. EFG a actuellement un capital de participation de CHF 200 730.00, divisé en 13 382 bons de participation nominatifs d'une valeur nominale de CHF 15.00 chacun.

A titre indicatif, et sur la base du cours de clôture des actions nominatives EFG du 28 mai 2019 de CHF 6.64, le rachat d'un montant maximal de huit millions d'actions nominatives représente une valeur de marché de CHF 53.12 millions.

Durée du rachat d'actions

Le rachat d'actions durera du 3 juin 2019 au 30 juin 2020 au plus tard.

EFG n'est à aucun moment tenue de racheter ses propres actions nominatives; la société se portera acquéreur suivant l'évolution du marché. EFG se réserve le droit de terminer de manière anticipée le rachat d'actions.

Volume maximum de rachat quotidien

Le volume maximum de rachat quotidien conformément aux dispositions de l'Article 123 al. 1 let. c OIMF peut être consulté sur le site internet d'EFG:

<https://www.efginternational.com/About-EFG/Investor-relations/Share-Repurchase.html>

Informations concernant les opérations de rachat

EFG communiquera en permanence sur l'évolution du rachat d'actions sur son site Internet à l'adresse suivante:

<https://www.efginternational.com/About-EFG/Investor-relations/Share-Repurchase.html>

Convention de délégation

EFG et Credit Suisse AG ont conclu une convention de délégation selon l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF en vertu de laquelle Credit Suisse AG effectue des rachats de manière indépendante en conformité avec les paramètres spécifiés entre EFG et Credit Suisse AG. EFG a le droit à tout moment de révoquer cette convention de délégation sans indication de motifs ou de la modifier conformément à l'art. 124 al. 3 OIMF.

Actions propres

Au 28 mai 2019, EFG détenait directement ou indirectement 4 092 180 actions nominatives, soit 1.4 % du capital total et des droits de vote ainsi que 750 bons de participation nominatifs, soit 0.0 % du capital total.

Actionnaires détenant plus de 3 % des droits de vote

Conformément à la publicité des participations du 27 avril 2019, EFG Bank European Financial Group SA, Genève, BTGP-BSI Limited, Londres, Banco BTG Pactual S.A., Rio de Janeiro et Bratschi Wiederkehr & Buob Ltd., Zurich, détiennent 214 821 280 actions nominatives et 6 800 000 droits d'acquisition, soit 74.82 % du capital-actions et des droits de vote actuellement ainsi que 18 280 273 droits d'aliénation, soit 6.17 % du capital-actions et des droits de vote.

EFG n'a pas connaissance des intentions de ces actionnaires en ce qui concerne la vente d'actions nominatives dans le cadre du rachat d'actions.

Informations non publiques

EFG confirme ne disposer actuellement d'aucune information non publiée constituant un fait susceptible d'influencer le cours au sens des règles sur la publicité événementielle de SIX Swiss Exchange SA et devant être publiée.

Banque mandatée

EFG a mandaté Credit Suisse AG pour le rachat d'actions propres.

Indication

La présente annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 du CO.

This offer is not made in the United States of America and to U.S. persons and may be accepted only by Non-U.S. persons and outside the United States. Offering materials with respect to this offer must not be distributed in or sent to the United States and must not be used for the purpose of solicitation of an offer to purchase or sell any securities in the United States.

EFG International AG	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacun	2 226 822	CH 002 226 822 8	EFGN

Date: 31 mai 2019